



NON-VOLLEY ZONE (NVZ)

In summary:

The non-volley zone, commonly referred to as "the kitchen," is the 7' x 20' rectangle located on each side of the net.

It is prohibited to volley a ball while inside the non-volley zone. This rule prevents players from executing smashes from this area. A player must be positioned behind the NVZ line in order to volley the ball. It is also considered a fault if a player volleys the ball while standing within the non-volley zone, including on the NVZ line itself. This regulation limits the number of smashes and helps reduce the risk of injury to the opposing player.

It is likewise a fault if, after volleying the ball, a player's momentum causes them to step into the non-volley zone or to touch any part of the NVZ with anything they are wearing or carrying. This applies even if the ball is declared dead before the violation occurs. A player may legally enter the non-volley zone at any time, as long as they do not volley the ball while inside it.

No article of clothing, jewelry, or equipment may fall into the NVZ; such an occurrence is considered a fault. For example, it is a fault if a hat or paddle falls into the NVZ.

USAPA 2025: NON-VOLLEY-ZONE RULES

9.A. All volleys must be initiated outside of the non-volley zone. For players using wheelchairs, the front (smaller) wheels may touch the non-volley zone during a volley.

9.B. It is a fault if the volleying player or anything that has contact with the volleying player while in the act of volleying touches the non-volley zone. For players using wheelchairs, the front (smaller) wheels may touch the non-volley zone.

9.B.1. The act of volleying begins when the ball is struck out of the air before bouncing (volleyed) and ends when the player's movement from the follow-through action (momentum) stops.

9.C. During the act of volleying, it is a fault if the volleying player's momentum causes the player to contact anything that is touching the non-volley zone, including the player's partner. For players using wheelchairs, the front (smaller) wheels may touch the non-volley zone.

9.C.1. It is a fault even if the ball becomes dead before the player contacts the non-volley zone.

9.D. If a player has touched the non-volley zone for any reason, that player cannot volley a return until both feet have made contact with the playing surface completely outside the non-volley zone. A maneuver such as standing within the non-volley zone, jumping up to hit a volley, and then landing outside the non-volley zone is a fault. If the rear wheels of a wheelchair have touched the non-volley zone for any reason, the player using a wheelchair cannot volley a return until

both rear wheels have made contact with the playing surface outside the non-volley zone.

9.E. A player may enter the non-volley zone at any time except when that player is volleying the ball.

9.F. A player may enter the non-volley zone before or after returning any ball that bounces.

9.G. A player may stay inside the non-volley zone to return a ball that has bounced. There is no violation if a player does not exit the non-volley zone after hitting a ball that bounces.

9.H. There is no violation if a player returns the ball while their partner is standing in the non-volley zone as long as the partners, including anything the partners are wearing or carrying, do not contact each other during the act of volleying.

- Some shots made near the Non-Volley Zone that result in the paddle making contact within the Zone are interpreted somewhat differently by various professional player associations and divisions. We will not take these interpretations into account, choosing instead to adhere strictly to the Basic Rules.

RÈGLEMENTS SUR LA ZONE DE NON-VOLÉE

Zone de non volée (ZNV)

En résumé :

La zone de non volée communément appelée « la cuisine » est le rectangle de 7' X 20' situé sur chaque côté du filet.

Il est interdit de jouer une balle à la volée dans la zone de non volée. Cette règle empêche les joueurs d'exécuter des “smashes” à partir de cette zone. Le joueur doit être derrière la ligne de la ZNV pour frapper la balle à la volée. C'est également une faute si, quand il prend une balle à la volée, le joueur se trouve dans la zone de non volée, y compris sur la ligne de non volée. Ce règlement réduit le nombre de « smash » tout en réduisant le risque de blesser le joueur adverse.

C'est également une faute si, après avoir pris la balle à la volée, un joueur est porté par l'élan et pénètre dans la zone de non volée ou s'il touche un quelconque élément de la zone de non volée avec ce qu'il porte ou tient en main. Et ceci, même si la balle de volée est déclarée morte avant que cela arrive. Un joueur peut légalement être à tout moment dans la zone de non volée tant qu'il ne frappe pas une balle à la volée.

Aucun article de vêtement, bijou, raquette ne peut tomber dans la ZNV; ceci est considéré une « faute ». Une faute est commise lorsqu'une casquette ou une raquette tombent dans la ZNV.

Règlement officiel USAPA 2025

Section 9 – Zone de non-volée (ZNV)

9.A. Toutes les volées doivent être frappées en dehors de la zone de non-volée. Les roues avant (petites) du fauteuil d'un joueur en fauteuil roulant peuvent être en contact avec la zone de non-volée au moment où il frappe une volée.

9.B. C'est une faute si un joueur, ou ce qui est en contact avec lui ou ce qu'il transporte, touche à la zone de non-volée pendant qu'il frappe une volée. Les roues avant (petites) du fauteuil d'un joueur en fauteuil roulant peuvent être en contact avec la zone de non-volée pendant qu'il frappe une volée.

9.B.1. L'action de frapper la balle à la volée commence au moment où la balle est frappée au vol avant de rebondir et se termine à la fin de l'accompagnement de l'élan (follow through) et des suites engendrées par la séquence complète de l'action momentum.

9.C. C'est une faute si un joueur qui frappe une volée, ou ce qu'il porte ou transporte, touche à quoi que ce soit qui est en contact avec la zone de non-volée, incluant son partenaire, et ce à tout moment pendant la séquence complète de l'action (momentum) en lien avec sa volée. Les roues avant (petites) du fauteuil d'un joueur en fauteuil roulant peuvent être en contact avec la zone de non-volée.

9.C.1. C'est une faute même si la balle est morte avant que le joueur ait touché la zone de non-volée.

9.D. C'est une faute si un joueur qui a touché la zone de non-volée pour une raison quelconque, frappe une balle à la volée avant que ses deux pieds aient été en contact avec la surface de jeu à l'extérieur de la zone de non-volée. Une manœuvre comme celle de toucher à la zone de non-volée, de frapper une volée en sautant pour atterrir ensuite à l'extérieur de celle-ci est une faute. C'est une faute si une des roues arrière (grandes), ou les deux, du fauteuil du joueur en fauteuil roulant a touché la zone de non-volée et qu'il frappe une volée avant que les deux roues arrière soient en contact avec la surface de jeu à l'extérieur de la zone de non-volée.

9.E. Un joueur peut entrer dans la zone de non-volée à tout moment, sauf si ce joueur frappe la balle à la volée.

9.F. Un joueur peut entrer dans la zone de non-volée avant ou après avoir frappé une balle qui a rebondi.

9.G. Un joueur peut rester à l'intérieur de la zone de non-volée pour frapper une balle qui a rebondi. Ce n'est pas une faute si un joueur ne quitte pas la zone de non-volée après avoir frappé une balle qui a rebondi.

9.H. Un joueur peut, sans pénalité, frapper une volée pendant que son partenaire est dans la zone de non-volée à condition que les partenaires, y compris tout ce qu'ils portent ou transportent, n'entrent pas en contact l'un avec l'autre pendant l'action de frapper la balle à la volée.

- Certains coups faits près de la Zone de Non-Volée et entraînant un contact de la raquette dans la Zone sont interprétées quelque peu différemment selon les associations je joueurs des divisions professionnelles et nous n'en tiendrons pas compte dans nos règlements pour nous limiter aux Règles de base.